



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Décentralisation et transition écologique

Question écrite n° 20234

Texte de la question

M. Denis Sommer interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la décentralisation des politiques publiques de transition écologique. Si les enjeux relevant de la transition écologique revêtent un caractère global, les priorités et les solutions concrètes pertinentes diffèrent en fonction de chaque région et de chaque bassin de vie : ceux-ci comportent en effet des caractéristiques climatiques, démographiques et géographiques singulières. Pour donner deux exemples : les priorités en matière d'isolation des bâtiments ne seront pas les mêmes selon que l'on se situe dans une région méditerranéenne, ultramarine, montagnarde ou continentale ; alors que les solutions adaptées de mobilité douce ou durable seront différentes selon que l'on se situe dans un territoire urbain, périurbain ou rural. Dans ce cadre, les collectivités territoriales, et en premier lieu les régions et les intercommunalités, ont un rôle central à jouer pour définir les priorités et mettre en œuvre, au plus près des réalités locales, les politiques publiques de transition écologique. Il l'interroge sur l'étendue des possibilités de contractualisations entre l'État et les régions et la montée en compétences des collectivités territoriales dans la définition des grands objectifs et des budgets pour les politiques publiques de transition écologique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Sommer](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20234

Rubrique : Développement durable

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2019](#), page 5312

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)